

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

RAPPORT N° 170615-10-PER-

le 21 JUIN 2017

**REORGANISATION DES POSTES DE DIRECTION DES A.L.S.H
DES SECTEURS d'ASPE et BARETOUS (EN CHARGE DES T.A.P)**

M. SOUMET précise qu'il est rappelé l'organisation actuelle des Temps d'Activité Périscolaire sur le territoire de la C.C.P.O.V.H.B (pour les intercommunalités qui étaient compétentes au 31 décembre 2016) :

- Aspe : T.A.P gérés par des associations (Les Eterlous sur le Vallon et Association pour l'école en Haute Vallée d'Aspe pour la Haute Vallée)

- Barétous : T.A.P organisés en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) (Aramits, Arette / Féas, Issor / Lanne-en-Barétous) gérés par 3 directeurs recrutés en qualité qu'agents contractuels :

Site	Temps de travail du directeur (délibération CCVB du 21/12/2016)	CDD jusqu'au
Aramits	2,7 heures / semaine (annualisé)	7 juillet 2017
Arette/Féas	5,4 heures / semaine (annualisé)	7 juillet 2017
Issor/Lanne Lourdios	+ 8,16 heures / semaine (annualisé) *	31 décembre 2017

- *Le poste comprenant également la direction de l'ALSH extrascolaire, le temps de travail complet est de 16,5 heures annualisées.*

Pour la rentrée de septembre 2017 :

Sous réserve des décisions nationales, et des décisions des collectivités concernées d'une part, et, dans un souci d'harmonisation afin de répondre à la réglementation imposée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'autre part,

Il est proposé la réorganisation suivante :

- Aspe : Déclaration d'un A.L.S.H multi-site (Accous / Bedous / Etsaut)

-Barétous : Déclaration de deux A.L.S.H multi-sites (Arette / Issor / Lourdios et Féas / Aramits / Lanne-en-Barétous)

Les trois postes contractuels de directeurs seraient positionnés comme suit sur le territoire fusionné :

Site	Nb d'emplois	Temps de travail (annualisé)	Durée du CDD
Aspe : Accous / Bedous / Etsaut	1	11,5 heures / semaine par poste	Période scolaire 2017-2018
Barétous : Arette / Issor / Lourdios	1		
Barétous : Féas / Aramits / Lanne en Barétous	1		

L'évolution du temps de travail est liée à l'évolution des missions : inscriptions à la période (au lieu d'une fois par an) et gestion des groupes, suivi des déclarations CAF et DDCE, réalisation des bilans d'activités et organisation de réunions.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 57 voix pour, 2 contre (M. MIRANDE – M. BAYENS), 10 abstentions (M. AURISSET, M. TERUEL, M. BAREILLE, M. J. CASABONNE, M. BERNOS, M. BONPAS BERNET, Mme GIRAUDON, Mme HIRSCHINGER, MME SAGE, Mme ARTIGAU)

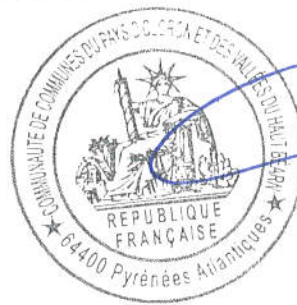
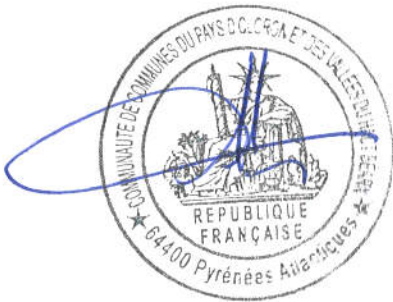
- **VALIDE** la proposition de réorganisation des T.A.P pour la rentrée de septembre 2017,

- **VALIDE** la réorganisation des postes contractuels de direction et le temps de travail associé,
- **AUTORISE** le lancement de la procédure de recrutement sous forme de contrats à durée déterminée,
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats de travail,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE